

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 59  
Délégués présents : 31  
Absents : 28

Vote(s) pour : 31  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 27 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du 3 avril 2024



Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte  
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte du SCOTAM

#### Délibération n°2024-03-0304 : Compte de gestion de l'exercice 2023

##### Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1, L.5211-1, L.1612-12 et L.2121-31,

CONSIDÉRANT que le Compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Trésorier Principal de Metz Municipale est conforme au Compte Administratif de l'exercice 2023 du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine,

##### Délibération

Le Bureau entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APRES l'avoir entendu et débattu,

ARRETE le Compte de Gestion du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine relatif à l'exercice 2023 tel qu'établi par le Trésorier Principal de Metz Municipale,

CONSTATE la conformité de ce Compte de Gestion avec le Compte Administratif correspondant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 3 avril 2024

Le Président  
Monsieur Henri HASSER

Le secrétaire de séance  
Monsieur Denis BLOUET

